

## Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole Métiers de l'agriculture Spécialité « Production Horticole »

L'Apprentissage : Une Formation  Un Métier

### Diplôme

**CAP a Métiers de l'agriculture** en Unités Capitalisables

### Les conditions d'admission

Entretien sur bulletins scolaires et positionnement

Avoir 16 ans

Ou 15 ans et être issu(e) d'une classe de 3ème

Contrat d'apprentissage de 2 ans signé avec un employeur

Possibilité d'individualisation du parcours de formation (durée possible entre 6 mois et 3 ans)

### L'organisation de la formation

L'apprenti(e) a un statut de **salarié(e)** et **perçoit une rémunération.**

SMIC mensuel : <b>1 521,22€</b> (1 <sup>er</sup> janvier 2019)		
Rémunération la 1 <sup>ère</sup> année		
Avant 18 ans 27% du SMIC <b>411€</b>	De 18 à 20 ans 43% du SMIC <b>654€</b>	21 ans à 25 ans 53% du SMIC <b>806€</b>
Rémunération la 2 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 39% du SMIC <b>594€</b>	De 18 à 20 ans 51% du SMIC <b>776€</b>	21 ans à 25 ans 61% du SMIC <b>928€</b>
Rémunération la 3 <sup>ème</sup> année		
Avant 18 ans 55% du SMIC <b>836€</b>	De 18 à 20 ans 67% du SMIC <b>1 019€</b>	21 ans à 25 ans 78% du SMIC <b>1 186€</b>
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit <b>1 521,22€</b>		

Une formation dispensée à l'UFA et en entreprise :  
entre 11 et 13 semaines de cours / an à l'UFA

**L'Apprentissage permet de préparer un diplôme...mais en plus, il  
permet d'accéder plus rapidement à un emploi.**

## Horaires hebdomadaires indicatifs

UC d'enseignement général	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année	UC d'enseignement technique et professionnel	1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année
Expression et communication	4h	Techniques Professionnelles	4h
Anglais (initiation)	2h	Sciences et Vie de la Terre	4h
Education civique et sociale	4h	Insertion socio professionnelle	4h
EPS, hygiène et santé	4h	Machinisme	2h
Mathématiques	4h	Reconnaissance des végétaux	2h
		UCARE (Spécialisation)	1h
		<b>Chantiers école et projets pédagogiques</b>	<b>Intégrés dans les enseignements</b>
<b>Total</b>	<b>18 h</b>		<b>17</b>

### Activités professionnelles \*

Dans le secteur de l'horticulture et des productions légumières, l'ouvrier réalise les opérations techniques liées à la culture de plantes en pleine terre ou en pots, de plantes maraîchères, fruitières, à massif, de bulbes ou de fleurs coupées et à leur conditionnement en vue de leur commercialisation.

### Lieux d'apprentissage

Exemples :

- Pépinière
- Exploitation horticole
- Exploitation maraîchère

### Après le CAPa Métiers de l'Agriculture « Production Horticole » \*

Le CAP agricole est conçu pour permettre une insertion directe dans la vie active. Néanmoins, la formation peut être complétée par un certificat de spécialisation ou une formation commerciale pour faire du conseil et de la vente dans une entreprise

d'agrofournitures, jardinerie, grande distribution. Ceux qui ont un bon niveau scolaire peuvent préparer un bac pro du secteur.

Exemples de formations suivies :

- Bac pro Productions horticoles
- Bac pro Technicien conseil vente de produits de jardin
- Certificat de Spécialisation Responsable technico-commercial en agrofournitures
- Certificat de Spécialisation Diagnostic et taille des arbres

\* <http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Occitanie/Toulouse/Se-former-dans-ma-region/S-informer-sur-le-lycee/CAP-prioritaires/CAP-agricole-Metiers-de-l-agriculture-specialite-production-vegetale-arboriculture-horticulture>